AIDE RÉGIONALE À LA DEMI-PENSION POUR LES ÉLÈVES DES LYCÉES PRIVÉS

Afin de favoriser les conditions d'études des lycéens franciliens, la Région Île-de-France propose une aide à la restauration scolaire au profit des familles des élèves demi-pensionnaires scolarisés dans un établissement privé associé à l'État par contrat avec le ministère de l'Éducation nationale.

Qui peut en bénéficier?

Les familles des élèves demi-pensionnaires dont le quotient familial annuel est inférieur à 10 140 €.

Quel est le montant de l'aide régionale à la demi-pension ?

L'aide régionale est calculée en fonction du quotient familial annuel, sur la base d'un barème comportant 5 tranches.

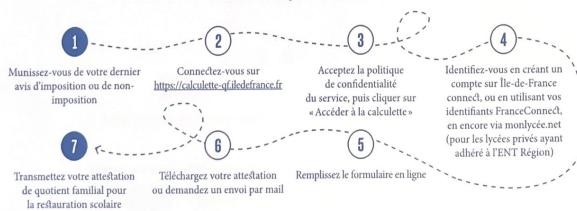
| Tranches | Quotients familiaux annuels | Montant annuel de l'aide régionale |
|----------|-----------------------------|------------------------------------|
| A | A < 3125€ | 255€ |
| В | B < 4650€ | 205€ |
| С | C < 7050 € | 152€ |
| D | D < 9390€ | 129€ |
| E | E < 10 140 € | 104€ |
| F | F ≥ 10 140 € | 0€ |

Au titre de l'année scolaire 2024-2025, le revenu pris en compte pour le calcul du quotient familial annuel correspond au **revenu fiscal de référence du dernier avis d'imposition** ou non-imposition, divisé par le nombre de parts fiscales du foyer.

Comment bénéficier de l'aide ?

Pour bénéficier de l'aide régionale à la demi-pension, vous devez transmettre à votre établissement scolaire une attestation de quotient familial pour la restauration scolaire, téléchargeable sur le site: https://calculette-qf.iledefrance.fr

Comment télécharger son attestation:



L'aide régionale est versée à l'établissement de votre enfant; il la déduira du montant de votre facture de restauration.



En cas de difficultés liées à un changement de situation professionnelle, familiale ou administrative, vous pouvez vous adresser au service intendance de votre lycée.



à votre établissement



Immaculée Maurisset

De: Aides Lyceens <aideslyceens@iledefrance.fr>

Envoyé: vendredi 24 mai 2024 17:52

Objet: IMPORTANT : Information aide régionale à la demi-pension (ARDP) pour les élèves

pré et post bac des lycées privés au titre de l'année scolaire 2024-2025

Pièces jointes: FLYER ARDP LYCEES PRIVES 2024-2025.pdf

Importance: Haute

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur.

À compter du lundi 27 mai 2024 à 16h, la Région met à la disposition des familles une nouvelle version de la calculette en ligne leur permettant calculer le montant de l'aide régionale à la demi-pension en fonction de leur quotient familial annuel et d'obtenir une attestation de quotient familial pour la restauration scolaire, en allant sur le site : https://calculette-qf.iledefrance.fr

Ce qui change pour l'année scolaire 2024-2025 :

Les familles devront s'identifier, soit en créant un compte sur Île-de-France connect, soit en utilisant leurs identifiants FranceConnect, voire monlycée.net (pour les lycées ayant adhéré à l'ENT Région).

Nouvelle page d'authentification pour la connexion à la calculette 2024-2025 :







Aucun message sélectionné

Erw... 14/05/2024

so us palpin ('eleus tre prindre.

contenu

soir, Un grand merci ultat et top! J'ai hât...

... Env... 06|05|2024 NT V2

jamais il y a un pépin j'ai uriel elle peut me joindre...

ima... Env... 05/05/2024 tion à l'interview pour le c... r mademoiselle, Je reviens ous afin que vous puissiez vo...

iel Heil... Env... 12/04/2024

njour Monsieur, Je suis désolée our le retard. Je vous transmets fi...

Hugues Pa... Env... 27/03/2024 Rép. : Site "Campus La Salle" C'est bon pour moi aussi, Bien à vous,